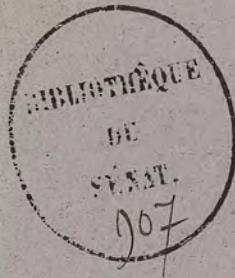


THÉATRE RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



PRINTED IN 10738

BY THE PRESS OF

ATLANTA, GA.

GROS-JEAN

QUI REMONTRÉ
À SON CURÉ,

*Et les doutes d'un Villageois, résolus
par son Pasteur :*

S U I V I S

*Du parallel de la persécution de Julien l'Apostat
avec la persécution de l'Eglise de France,
des années 362-363 & 1790-1791.*

PAR un Magister de Village.

OUVRAGE DÉDIÉ AUX HABITANS DES CAMPAGNES.

BIBLIOTHÈQUE

DU

SÉNAT.

A P A R I S.

CHEZ LALLEMAND, Libraire,
Pont-neuf, N°. 19.

1791.

G R O S - J E A N
QUI REMONTRÉ
A SON CURÉ.

Dédié aux Habitans des Campagnes.

UN ecclésiastique se trouvoit il y a quelques jours avec deux militaires. La conversation tomba sur la constitution civile du clergé. Les deux militaires admireroient cette constitution , & s'en entretenoient comme des gens fort instruits dans les matieres ecclésiastiques. L'ecclésiastique aussi-tôt interrompt la conversation, pour parler de l'art de la guerre. J'ai assisté , disoit-il , à telle bataille , j'ai vu des choses admirables. Les uns mettoient les canons dans les boulets ; les autres , les mortiers dans les bombes , &c. Taisez-vous donc , monsieur , lui disent aussi-tôt les militaires : ce n'est pas votre métier de parler de guerre , vous n'y connoissez rien ; vous en raisonnez comme un aveugle parle des couleurs. Eh bien ! messieurs , leur dit l'ecclésiastique , vous conviendrez avec moi , que vous vous connoissez

aussi peu en matières ecclésiastiques, puisque ce n'est point votre état, pas plus que le mien de parler de l'art militaire. Chacun son métier, les vaches sont bien gardées.

Cette conversation m'a donné occasion de travailler à un entretien qui fût à la portée de cette partie du peuple qui veut raisonner de ce qu'elle n'entend pas, & condamner ce qu'elle ignore. Je me suis servi des excellens ouvrages qui ont paru dans ce genre. J'ai tâché d'en extraire un suc propre à nourrir l'esprit des personnes les plus simples, les moins instruites. Dieu veuille rendre mon travail utile.

Un personnage intéressant dans un village, Gros-Jean, vient remontrer souvent à son curé; Gros-Jean va proposer ses doutes, ses difficultés. Le curé va y répondre.

G R O S - J E A N .

Monsieur le curé, vous nous avez donc ainsi abandonnés? Vous nous aviez tant promis de ne pas nous quitter. Il failloit prêter votre serment, & faire comme tant d'autres.; vous seriez resté avec nous.

L E C U R É .

Mon cher Gros-Jean, je vous reconnois toujours, ainsi que mes chers paroissiens,

5

pour mes enfans. Et c'est avec le plus grand regret que je me vois séparé de vous. Vous êtes naturellement bons , vous êtes de bonne-foi ; je gémis de vous voir abusés. Je crois devoir vous instruire ; & je prie Dieu de bénir mes paroles.

Dieu m'a placé au milieu de vous; je ne comptois pas m'en séparer jamais sans son ordre. Mais des circonstances impérieuses m'ont arraché à mon troupeau. Je ne pouvois, malgré mon attachement pour vous , prêter un serment que le chef de l'église , le pape , condamne comme une source d'erreurs , dans ses brefs des 10 mars & 13 avril ; que tous les évêques de France , excepté quatre , ont refusé ; que la plus grande partie des curés & ecclésiastiques respectables ont abhorré. Ils ont mieux aimé être privés de leurs biens , que de faire un serment contraire à leur conscience. Si je l'avois fait , ma conscience me condamneroit , & ceux qui l'ont fait , sans avoir réfléchi , n'ont pu tenir aux remords de leur conscience ; ils l'ont rétracté : & le nombre de ces derniers n'est pas moins grand ; & même parmi les nouveaux évêques & curés , plusieurs , tel que l'évêque constitutionnel de Rouen , & plusieurs autres curés se sont rétractés.

G R O S - J E A N.

Vous m'apprenez-là ce que j'ignorois. Je pensois qu'il est des circonstances où l'on pouvoit bien faire quelque chose pour le monde ; & Dieu ne vous auroit pas blâmé de vous être prêté à ce que l'on demandoit de vous. J'imagine que ce ne peut être qu'un entêtement de plusieurs , ou de mauvais conseils qui ont empêché de prêter le ferment , ou qui l'ont fait rétracter.

L E C U R É.

Il est vrai qu'il est des circonstances où l'on peut faire quelque chose pour le monde ; mais quand il s'agit de la loi de Dieu , de la conscience , *il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*. Ainsi ont pensé & agi les apôtres & les fideles disciples de Jésus-Christ. C'est cette vérité qui a enrichi le ciel de tant de martyrs. Ce n'est ni entêtement , ni mauvais conseils qui ont fait agir , mais l'intérêt de nos âmes & des vôtres , dont nous répondons. Lorsqu'on demande à des pasteurs quelque chose de contraire à leur religion , c'est alors qu'ils doivent donner leur vie pour leur troupeau. Ecoutez bien ce que je vais vous dire.*

* Jérém. 26.

Jérémie, qui étoit un grand prophète envoyé de Dieu, vient au milieu de Jérusalem, pour annoncer la colere de Dieu. On veut le faire mourir en disant : pourquoi a-t-il parlé au nom du Seigneur ? Le prophète leur dit : Dieu m'a envoyé pour vous prédire les maux qui vont vous arriver, si vous ne redressez vos voies. Pour moi, je suis entre vos mains ; faites de moi ce qu'il vous plaira ; sachez cependant, que si vous me faites mourir, vous répandrez le sang innocent ; vous le ferez retomber sur vous-mêmes. Ainsi parloit un envoyé de Dieu : ainsi devons-nous parler nous-mêmes. Jugez si c'est entêtement ou mauvais conseils.

G R O S - J E A N .

Mais puisque c'est une nouvelle loi, il faut s'y soumettre, & d'autant plus que la constitution ne change rien à la foi. Vous avez prêté le serment civique avec nous. Montrez donc que vous êtes un citoyen.

L E C U R É .

Les loix humaines changent souvent ; mais c'est pour ce qui regarde le civil ; les loix divines ne changent jamais : elles sont im-

muables comme Dieu. Je dois me soumettre,
& tout bon chrétien doit le faire, aux loix
humaines purement civiles ; mais si on m'or-
donnoit de renoncer Jésus-Christ, de me séparer
de l'église , alors , je n'ai d'autre réponse à
donner que celle des martyrs : *je suis chrétien,*
voilà mon nom ; je suis catholique, voilà
mon surnom. La constitution renferme des
loix très-sages ; mais il est des choses qui y
sont évidemment contraires à la foi. 1°. On
n'y reconnoît le pape que pour un simple
évêque ; 2°. on soumet les évêques aux simples
prêtres ; 3°. on y dit que c'est assez d'être
ordonné prêtre pour confesser ; 4°. les laïcs
sont établis juges de la foi. Il est de foi , 1°. que
le pape est le vicaire de Jésus-Christ , qu'il a
une primauté d'honneur , de juridiction , d'in-
spection sur toutes les églises ; comme vous
dans votre famille qui se divise en plusieurs
branches , vous êtes le chef de toute la famille ,
comme le tronc d'un arbre qui porte & féconde
toutes les branches ; 2°. que les évêques sont
supérieurs aux prêtres ; 3°. que ce n'est pas
assez d'être ordonné prêtre pour confesser ,
qu'il faut encore la mission des évêques ; 4°. que
ce n'est pas aux laïcs , mais aux apôtres ,
que Jésus-Christ a dit : *allez par toute la terre ,*

enseignez toutes les nations : je suis avec vous jusqu'à la fin des siecles. Convenez donc, d'après tous ces articles de foi, que la constitution est contraire à la foi.

G R O S - J E A N .

Je n'en savois pas si long. On m'a dit, & je vous ai entendu dire au catéchisme , qu'il n'y avoit que trois mystères à croire pour être sauvé : la t^rinité , l'incarnation & la rédemption. Vous nous avez donc trompé, puisqu'en voilà encore d'autres qui sont des articles de foi.

L E T U C U R É .

Non , mon cher ami , je ne vous ai pas trompé. Je vous ai dit qu'il y avoit trois principaux mystères qu'il falloit croire pour être sauvé ; ce qui annonce qu'il y en a encore d'autres , d'autres articles de foi. Mais prenez garde que tous les chrétiens n'ont ni la capacité suffisante , ni le tems de s'instruire de tous les articles de foi. Dieu m'a pas donné à tous les hommes la même mesure de talens. Les simples fidèles peuvent se contenter de connaître ces trois principaux mystères , les sept sacremens , les commandemens de Dieu & de l'église , l'oraison dominicale , le symbole des

apôtres. Mais il a chargé les prêtres d'être les dépositaires de la foi ; d'être ses organes auprès des fidèles ; & par conséquent , de connoître toutes les vérités , tous les articles de la foi.

GROS-JEAN.

Eh ! bien , je consens que ce soient des articles de foi. Mais est-ce un article de foi que ces brefs du pape ? Ils ne sont peut-être pas de lui. Ils sont peut-être fabriqués à Paris , & alors on abuse de notre bonne foi.

LE CURÉ.

Vous savez que Rome existe , parce que l'on vous l'a dit. L'existence de ces brefs est aussi certaine. Des personnes dignes de foi vous l'ont dit ; ils l'ont appris elles-mêmes , parce que d'abord le pape ne pouvoit se dispenser de répondre au roi qui l'avoit consulté ; parce que M. Camus , un des plus opposés & des plus intéressés à les nier , en est convenu , & s'est donné la peine d'y répondre ; parce que les archevêques du royaume l'ont reçu de Rome , & l'ont envoyé aux évêques , ceux-ci aux curés. Et jamais personne n'a contesté leur existence sérieusement.

ii

GROS-JEAN.

Oui , ils peuvent être du pape ; mais vous n'ignorez pas qu'il y a certaines formalités à observer pour qu'un bref soit publié en France. Et c'est ici que je vous tiens ; on n'a observé aucune de ces formalités ; donc ce bref ne peut être du pape.

LE CURÉ.

Mon cher Gros-Jean , on voit bien que vous avez cherché à vous instruire ; mais quand il est impossible de suivre ces formalités , quand les moyens n'existent plus , il faut laisser les formes pour s'appliquer au fond. Les parlemens n'existent plus , pour recevoir ces brefs , j'en conviens ; mais étoit-ce à l'assemblée nationale qu'il falloit les adresser ? le pape n'auroit pas été bien venu , & on auroit fait des brefs , ce que l'on a fait des addresses dans lesquelles on disoit des vérités peu flatteuses , des demandes de vos pasteurs pour obtenir des secours pour les œuvres , des plaintes contre les vexations des autorités qui abusoient de leur droit : on auroit mis ces brefs , comme toutes ces pieces , dans le chapitre des oublis. Saint-Augustin

dit que les hommes aiment la vérité , quand elle luit agréablement à leurs yeux ; mais qu'ils la détestent , quand elle vient leur faire des reproches . Si l'on vous envoioit un jugement prononcé contre vous , & que l'on vous dise de le rendre public , vous ne seriez pas assez simple , pour fournir des verges pour vous fouetter .

G R O S - J E A N .

Vous me convertirez , j'espere , M. le curé ; mais puisque j'ai tant fait que de commencer , je veux faire une conversion sincère , je veux vous dire tout ce que j'ai sur le cœur : d'ailleurs , j'ai tant de plaisir à revoir mon curé , que je sens mon âme toute différente ; mais dites-moi , que faut-il donc penser de ces nouveaux prêtres que l'on a envoyé à la place des anciens ? les uns disent qu'ils sont des intrus , les autres qu'ils ne veulent pas se damner plus que les anciens : ce mot *intrus* est tout nouveau pour moi ; je vous prie de me tirer de peine .

L E C U R É .

On appelle *intrus* celui qui s'est mis en possession d'un bénéfice sans l'autorité de

la personne qui est en droit d'en disposer. L'intrusion est l'usurpation dont se rend coupable l'*intrus*. Nos places n'étoient pas vacantes, nous n'avons pas donné nos démissions, nous n'avons pas été destitués par un jugement canonique; on nous a dit de prêter serment; sur le refus on nous a destitué; n'est-ce pas un acte bien marqué de tyrannie? on a amené à nos places des prêtres qui n'ont reçu leur mission que des bayonnettes qui les accompagnnoient: ce n'étoit pas ainsi que nous avions été installés, notre ministère est un ministère de douceur, il éloignoit toute idée de violence; vous savez comment nous étions nommés par nos évêques, & installés; c'étoit la voie légitime & canonique, c'étoit la porte de la bergerie. *Celui*, dit Jésus-Christ, *qui y entre autrement, est un voleur & un larzon* D'après cela, ils ne peuvent se sauver.

G R O S - J E A N .

Je fais bien que ces nouveaux pasteurs sont venus, pour ainsi dire, les armes à la main; mais c'étoit par honneur, & non pour faire violence. On favoit bien que les anciens pasteurs n'apporteroient point d'obstacles,

n'employeroient aucune violence ; mais leur intrusion n'est-elle pas colorée par la mission de leur évêque ? l'évêque l'avoit reçue du métropolitain , ce métropolitain l'avoit reçue de M. l'évêque d'Autun.

L E C U R É.

La charité me porte à croire que c'étoit par honneur pour les intrus , que l'on employoit des bayonnettes , ressource cependant fort ordinaire : n'importe , leur mission n'a aucun titre coloré ; il auroit fallu pour cela que les évêques desquels ils l'ont reçue , eussent eu eux-mêmes une mission légitime ; or , M. l'évêque d'Autun avoit la mission pour son diocèse , & non pour d'autres ; d'ailleurs , il s'en étoit démis , il ne pouvoit donner à ces évêques ce qu'il n'avoit pas droit de donner ; l'église seule pouvoit la donner.

Revenons cependant à ce prétendu honneur qui sent si fort la violence. On avoit répandu des bruits fâcheux sur le compte des véritables pasteurs. Hélas ! on ignoroit qu'ils étoient les ministres de celui qui a été mis à mort sans faire entendre la moindre plainte ; on les a chassés de leur demeure , sans leur

donner souvent le temps de déménager ; dans certains endroits, on les a poursuivis comme des bêtes fauves ; dans quelques uns, on les a mis à mort ; ce sont des faits trop constants pour en douter : d'après cela, vous conviendrez que c'est moins l'honneur, que l'envie de persécuter, qui a fait prendre les armes.

G R O S - J E A N .

Je crois bien que l'on a usé de violence mal-a-propos ; je ne me rappelle pas de vous avoir jamais entendu prêcher la rébellion ; vous nous avez toujours dit, qu'il falloit se soumettre même à des loix qui nous paroissent injustes, quand il ne s'agit pas de notre religion ; tous les curés que je connois pensent comme vous ; mais enfin, que pouvons-nous faire, que de gémir sur notre sort & le vôtre ? cependant, puisque nous avons de nouveaux pasteurs à vos places ; je me persuade charitalement qu'ils ont pu voir les choses d'une manière différente de la vôtre : comment se peut-il donc faire, que professant la même religion, ils aient pris les places des autres ?

L E C U R É .

Différens motifs les ont fait agir : les

uns n'étoient pas suffisamment instruits , les autres , guidés par l'ambition , étoient bien aises de trouver des places. Hélas ! que fert à l'homme de gagner l'univers , dit Jésus-Christ , s'il vient à perdre son âme ! pleurons sur leur sort ; d'autres , nous ne pouvons le dissimuler , sont entraînés par l'amour de la nouveauté , par le désir de se faire un nom , par un esprit de philosophie ennemie de la religion ; en voici la preuve : vous les connoîtrez par leurs œuvres , dit Jésus-Christ. Que pouvez-vous penser d'un homme , qui , dans un sermon , se fert de ces expressions : le sieur Jésus , ci-devant seigneur , est une fraction du grand-tout : la femme de Joseph , au lieu de Marie ; Jésus , ci-devant Christ , étoit un aristocrate , &c. Voici un serment attribué à un de ces prétendus philosophes : « je jure une haine im- » placable au trône & au sacerdoce , & je
 » consens que si je viole ce serment , mille
 » poignards soient plongés dans mon sein par
 » jure , que mes entrailles soient déchirées ,
 » que mes cendres , portées aux quatre coins
 » de l'univers , soient un monument à mon
 » infidélité ». Quel langage ! il vous fait frémir ,
 le même prêche le pillage , le divorce :

un

un autre dit ; que si le diable disoit la messe , il faudroit l'entendre ; un autre veut marier les prêtres ; plusieurs se sont déjà mariés , ou ont déclaré leurs mariages ; un autre a fait la motion que les femmes fussent communes à tous ceux qui vouloient en abuser : il n'est pas nécessaire de nommer personne , ils ne me démentiront point.

G R O S - J E A N .

Vous me faites frémir. Tout cela est-il possible ? Qu'allons-nous donc devenir ! Il ne faut plus fréquenter les offices , les prédictions , recevoir les sacremens , s'il est des monstres pareils ! Cependant ils font les mêmes offices , les mêmes prédictions , administrent les mêmes sacremens .

L E C U R É .

Tous ne sont pas dans les mêmes principes ; j'en conviens ; mais voici la réponse que S. Augustin donne à l'égard de tous. Un ministre a beau prêcher le nom de Jésus-Christ , il a beau porter & administrer le sacrement de Jésus-Christ ; il n'est pas permis de le suivre au préjudice de l'unité de Jésus-Christ. Ils rompent l'unité avec le vicaire de

Jésus-Christ qui les condamne ; & annule toutes les fonctions de jurisdiction qu'ils peuvent faire. J'avoue qu'ils disent la messe validement, qu'ils baptisent validement ; mais ce sont des fonctions propres à l'ordre de prêtre, à l'épiscopat ; mais ce qui est de jurisdiction, comme de marier, de confesser, est absolument nul , excepté l'absolution à l'heure de la mort, au défaut d'un autre prêtre ; car , à ce moment , l'église pour le salut de ses enfans, leur permet d'absoudre validement. L'église a toujours défendu de communiquer dans le spirituel avec les hérétiques , les intrus , les schismatiques . S. Basile refusa de recevoir les présens de vases d'or & d'argent qu'un empereur hérétique venoit lui offrir pour son église. Leurs prières , leurs cérémonies sont comme celles de Caïn , dont la vapeur retombe par terre , tandis que celle des sacrifices d'Abel montoit jusqu'au ciel qui les regardoit favorablement.

G R O S - J E A N .

Mais que dira-t-on de moi , si je ne vais pas à la messe ? on m'appellera aristocrate , on me tournera en ridicule ; car j'ai entendu bien des gens dire que la messe d'un prêtre .

ou celle d'un autre , est toujours la messe. Que ce n'est pas pour le prêtre qu'il faut y aller.

L E C U R É.

Quand on vous appelleroit aristocrate , dès que c'est pour votre religion , réjouissez-vous-en. Autrefois les payens appelloient les chrétiens , *sarmentaires* , *gens à poteaux* , parce que , pour leur religion , on les attachoit à des poteaux , & on les brûloit avec des *sarmens*. Celui qui aura rougi de Jésus-Christ devant les hommes , Jésus-Christ rougira de lui devant son père. Ce n'est pas pour le prêtre qu'il faut alier à la messe , c'est pour Dieu. Or , l'église , au nom de Dieu , vous défend d'aller à la messe des intrus. Si vous méprisez l'église , vous méprisez Dieu lui-même , & il vous rejettéra à son tour. Si vous saviez que dans une maison il y a un air pestilentiel , vous n'iriez pas dans cette maison. Dans les églises des intrus , il y a du risque de recevoir une doctrine dangereuse pour votre âme , la désobéissance à l'église ; vous ne pouvez donc pas y aller. D'ailleurs , depuis l'ouverture des églises , vous pouvez y entendre l'office. Dans les pays infideles , on fait quelquefois à six lieues , dix lieues , pour venir en-

rendre une messe. Mettez-vous au-dessus des discours des hommes.

G R O S - J E A N .

Je suis bien d'accord avec vous , parce que vous êtes présent : mais je vais rentrer dans mes sociétés ; il faudra aller dans des cabarets : on parlera mal des prêtres , on dira du mal de vous , monsieur le curé ; je n'oserais pas contredire les autres : je ferai tout seul : je ferai tout comme les autres , j'en serai fâché.

L E C U R É .

Quel mérite aurez-vous donc de penser si bien , & d'agir ensuite si mal ? c'est-à-dire que si vous aviez été témoin des miracles de Jésus-Christ , & qu'ensuite vous vous fussiez trouvé dans les rues de Jérusalem , lorsqu'on demanda sa mort , vous auriez donc fait comme les autres ? On crie contre les prêtres ; il faut faire comme les autres , il faut se damner comme les autres . Si Noë avoit craint les railleries des hommes , il n'auroit pas bâti l'arche . Le déluge arrivant , il seroit péri comme les autres . Les autres sont injustes , ingrats , médisans , calomniateurs , &c. Il faut faire comme eux . Non , mon cher ami , vous ne

le ferez pas ; la religion & l'humanité vous
retiendront.

G R O S - J E A N .

Mais faut-il se révolter pour défendre nos
anciens curés , faut-il se battre pour eux ?

L E C U R É .

Non , mon cher ami , il ne faut pas se
révolter pour défendre vos curés , il ne faut
pas se battre pour eux : il faut obéir aux loix
établies dans tout ce qui est du civil : pour
ce qui est du spirituel , les hommes n'y ont
aucun droit. Il faut souffrir patiemment. Les
soldats de Julien l'apostat lui obéissoient ,
tout infidele & tout apostat qu'il étoit. Quand
il leur ordonoit d'adorer des Moles , ils pré-
féroient la loi de Dieu à ses ordonnances.
Quand il leur ordonoit de marcher contre
les ennemis , ils marchoient promptement.
Tertulien disoit aux empereurs payens , qu'ils
n'avoient pas de sujets plus fidèles que les
chrétiens ; car tel est l'esprit du christianisme.
Un homme qui se révolteroit contre l'autorité
établie de Dieu , s'attireroit sa vengeance.
Gémissez de vous voir privés de vos pasteurs.
Quand vous pouvez les voir , les entendre ,

réjouissez-vous-en ; & soyez persuadé que rien n'est impossible à Dieu; il peut vous les rendre , s'il le veut. Quand les hommes voulurent bâtir la tour de Babel , & monter jusqu'au ciel , Dieu les laissa parvenir à une certaine hauteur : alors il confondit leurs langues. Quand Pharaon voulut retenir le peuple de Dieu captif , & s'élever contre Dieu , le Seigneur envoie des grenouilles , des moucheron & les insectes les plus méprisables , pour punir son orgueil. *Celui qui s'élève , sera abaissé ,* dit Jésus-Christ. Dieu a , dans ses trésors , des moyens d'arrêter la malice des hommes ; plus leur orgueil est grand , plus il se sert de foibles moyens pour les humilier.

G R O S - J E A N .

Mais tenez , il faut tout dire : on dit que c'est l'intérêt qui empêche les prêtres de prêter ferment.

L E C U R É .

Oui , c'est l'intérêt de leurs âmes & de celles de leurs troupeaux. En prêtant ferment , j'ai un traitement pour vivre commodement. En le refusant , je suis dépourvu de mon traitement. Je n'avois que ma cure pour vivre ; n'est-il pas absurde de dire que c'est par intérêt qu'on sacrifie une existence commode ,

qu'on se réduit à la misère, qu'on se dépouille de tout, qu'on s'expose aux persécutions ? Il faut convenir que c'est un nouveau genre d'intérêt.

GROS-JEAN.

Mais si l'on vous disoit : vous n'aurez pas un liard de traitement, & vous ferez curé, le seriez-vous donc ?

LE CURÉ.

Ah ! sans contredit. Je ne crains pas d'être démenti par mes confrères. Mais si l'on disoit aux intrus : « vous n'aurez pas de traitement, » je peux vous assurer que vous les verriez se « retirer ».

GROS-JEAN.

Mais enfin, quel crime avez vous donc fait, pour qu'on vous persécute tous avec tant d'acharnement ?

LE CURÉ.

Quel crime nous avons fait ? Le voici. On a voulu établir la liberté des cultes ; on a voulu introduire les juifs, les calvinistes, les luthériens, les huguenots, les mahométans, les payens, dans toute la France. La religion catholique, apostolique & romaine, condamnée

toutes ces sortes de religions ; on a dit qu'il falloit rendre odieux les prêtres de cette religion , leur attribuer tout le mal qui se fait , le pillage , l'incendie des châteaux , les émeutes , les meurtres . Tenez , passez-moi l'expression ; quand on veut tuer son chien , on dit qu'il est malade . En conséquence , on a soulevé par-tout les paroissiens contre leurs curés . M. l'abbé Maury a reproché , en pleine assemblée , à M. Voidel , d'avoir écrit , dans les départemens : *osez tout contre le clergé , & vous serez soutenus.* Voilà tout le crime du clergé : c'étoit d'être prêtres de la religion catholique-romaine . On a enfermé en prison des évêques , des curés , des prêtres . On les a cités devant des tribunaux ; pas un seul n'a été trouvé coupable . S'il y en avoit eu , avec quelle ardeur on auroit sévi contre lui ? D'où vient laisse - t - on aux protestans les biens , destinés à leur culte , en Alsace ? Quand vous verrez , dans votre village , des temples de protestans , de juifs , alors vous me direz ce que vous en penserez .

G R O S - J E A N .

Est-il donc possible que , dans un royaume très-chrétien , on suscite une pareille persé-

25

cution contre l'église ? Cependant on ne fait point de martyrs ; ce qui est ordinairement le résultat d'une persécution.

LE CURÉ.

On se garde bien de faire des martyrs , parce que le piège seroit trop grossier. On imite en cela la conduite de Julien l'apostat , qui suscita , pendant près de deux ans , une persécution couverte à l'église. A la fin de cet entretien , vous trouverez le rapprochement de la persécution de Julien l'apostat , avec celle-ci .

GROS-JEAN.

Ce n'est donc pas ce que l'on vouloit nous faire croire , lorsque l'on nous disoit que l'on vouloit rappeller l'église à son premier âge , à sa première beauté ?

LE CURÉ.

Comment rappeller , par de tels moyens , cette primitive beauté de l'église ? Ce sont des laïcs , des juifs , des protestans , qui veulent faire cette réforme. Si vous aviez un commerce à rétablir , prendriez - vous pour cela celui qui seroit votre ennemi juré ? Or , les protestans , les sectaires , les juifs , ne sont-ils pas les ennemis déclarés de l'église ?

G R O S - J E A N.

Mais ne voyons-nous pas les élections des évêques & des prêtres faites par le peuple , comme dans la primitive église ?

L E C U R É.

On vous trompe , quand on vous raconte pareille chose. Les élections se faisoient par le clergé assemblé , en présence du peuple. Si l'élu plaitoit au peuple , on l'ordonnoit , on le consacroit. S'il ne lui plaitoit pas , on en choisiffoit un autre. Mais il n'y avoit que des fideles dans l'assemblée ; au lieu que , dans les nouvelles élections , il n'y a quelquefois pas un seul prêtre. On y a vu des juifs , des protestans , des comédiens , qui étoient exclus par les loix civiles , des droits de citoyen. A l'élection du P. Poirée à la cure de Saint-Sulpice , le comédien Brisart y assista , & fit grande sensation. Rentrant chez lui , il meurt subitement. Ne seroit-ce pas une punition de Dieu ? Déjà plusieurs de ceux qui étoient nommés à des évêchés ou des cures , sont morts subitement. Les morts subites étoient moins fréquentes avant la révolution.

G R O S - J E A N .

Est-ce que le roi ne nommoit pas autrefois lui-même aux évêchés ? c'étoit cependant un laïc.

L E C U R É .

Par un accord fait par l'église , le roi nommoit , ou pluîôt présentoit au pape un sujet que celui-ci étoit en droit de refuser , s'il ne l'avoit pas trouvé capable.

G R O S - J E A N .

Pourquoi les évêques n'ont-ils pas consenti à ce que demandoit l'asssemblée ? il n'y auroit pas eu de difficultés.

L E C U R É .

Ils n'avoient pas droit d'y consentir. Leurs mandats ne le leur permettoient pas. Je vous donne une procuration pour aller régir mon bien. Si vous le régissez , vous faites ce que porte votre mandat ; mais si vous le détruissez , ou le vendez , vous êtes un mandataire infidele.

G R O S - J E A N .

Cela me rappelle que les cahiers portoient que la religion catholique , apostolique &

romaine, seroit la seule admise dans l'état. Pourquoi a-t-on donc refusé de le déclarer ?

L E C U R É.

D'après les principes de philosophie & d'irréligion dont je vous ai parlé, cela n'est pas surprenant. La religion catholique est une religion sainte, & qui prescrit de combattre ses passions. Les philosophes qui prêchent qu'il faut s'y livrer, ont trouvé bien plus commode de la proscrire. On ne peut pas dire que c'est la même religion, celle dont ils paient les ministres. La religion est une. L'église est une. Il ne faut qu'une foi. Voilà cependant deux sortes de croyances. Celle des prêtres non-jureurs, & celle des prêtres jureurs. La foi n'a jamais varié. Elle n'a ni diminué ni augmenté. Les non-jureurs croient ce qu'ils croyoient autrefois, de l'avent des jureurs même. Les jureurs y ont ajouté la nouvelle doctrine. Donc ils ne professent pas une même foi. Donc ce n'est plus la même religion qui est dominante. On a voulu établir l'indifférence des religions qui est le plus funeste fléau pour un état.

G R O S - J E A N.

On ne veut plus de religion dominante ; il faudra donc choisir celle que l'on voudra ;

ainsi on pourra être aujourd'hui catholique, demain luthérien, ensuite calviniste, &c.

LE CURÉ.

Vous dites fort bien; l'on fera ce que l'on voudra.

GROS-JEAN.

On sera donc libre de faire baptiser ou circoncire son enfant? On sera donc enterré pêle-mêle avec les juifs, les protestans? Je serois bien fâché d'être enterré dans leur cimetière; j'ai toujours eu espérance d'être enterré avec mes peres.

LE CURÉ.

Tout cela arrivera. Il n'y aura plus de distinction de religions, de fêtes, &c. Voici une preuve de ce mépris pour la religion de nos peres. Le croirez-vous, on a porté sur le théâtre un crucifix, une croix à laquelle étoit attachée l'image de Jésus-Christ, comme faisant partie de la piece qu'on jouoit. Auriez-vous osé en être le spectateur?

GROS-JEAN.

Pourquoi donc l'assemblée a-t-elle aboli les vœux de religion, supprimé les moines?

L E C U R É.

Par une suite de cette indifférence, Luther, en commençant à prêcher sa doctrine, fit sortir les religieux & religieuses de leur couvent ; il épousa même une religieuse. On a payé des filles publiques pour s'habiller en religieuses au Palais-royal. Le 14 février elles y parurent dans ce costume, tenant des gardes nationaux sous le bras. Comme elles furent reconnues, elles répondirent : *On nous a donné dix écus & l'habit pour jouer cette farce.* En supprimant les moines, on espéroit trouver des apostats pour mettre à la place des pasteurs légitimes qui refuseroient le serment. On a fort bien réussi. Mais les religieuses ont tenu ferme dans leur foi ; & ce sera peut-être à leur fermeté & à leurs prières, que nous devrons la conservation de la religion en France.

G R O S - J E A N.

Il me semble qu'on avoit dit que les biens du clergé venant de nous, on nous les rendroit. Je ne vois gueres qu'on s'empresse.

L E C U R É.

Nous ne tenons pas à ces biens, comme on

veut vous le persuader. La preuve en est incontestable, puisque vous voyez des prêtres mendier leur pain, plutôt que de prêter le serment. C'étoit un appât que l'on présentoit au peuple pour le gagner plus sûrement; mais il paroît qu'on lui a promis plus de beurre que de pain.

G R O S - J . E A N .

Je vois bien, M. le curé, que nous sommes fort à plaindre; que si vous nous avez quitté, vous n'avez fait que céder à la violence. Quant à moi & aux autres personnes qui pensent comme moi, je gémirai devant Dieu, & je me rappellerai ce mot de Saint Athanase, que vous nous avez si souvent cité: *Que tout ce qui arrive maintenant, n'est qu'un orage qui se passera bientôt.* Je pleure cependant sur le sort des enfans pour lesquels vous avez tant de bontés. Je prierai Dieu pour les malheureux qui, comblés de vos bienfaits, vous persécutent si injustement. Mais j'apprends qu'on ne va plus exiger de vous que le serment civique. Vous le pourrez peut-être prêter sans blesser votre conscience. Dites-moi ce que vous en pensez.

LE CURÉ.

Je prêterai avec plaisir le serment d'être fidèle à la nation , à la loi , au roi , & de maintenir la constitution du royaume , en tout ce qui ne regarde point le spirituel , que tous les ecclésiastiques fideles ont toujours excepté. Ne vous faites point illusion. Ce nouveau serment n'est autre chose que l'ancien habillé à la nouvelle mode. Si vous changez d'habit , que vous en preniez un nouveau , changez-vous de personnage ? non sans doute. Il en est de même de ce nouveau serment. Voici le fin mot. L'état obéré ne peut fournir aux dépenses du culte. Il faut avoir un prétexte de ne plus payer. On exige ce serment de ceux qui voudront être payés. Ceci est pour les intrus. Ceux qui ne le prêteront pas ne seront pas payés. De quelque façon que les choses tournent , ceux qui auront juré ne seront pas plus payés un jour. On sera forcé d'accorder son estime à ceux qui n'ont pu être contraints , par le besoin , à abjurer leur religion , & on méprisera ceux que l'intérêt aura fait agir. Adieu , mon cher Gros-Jean. Je vois l'intrus qui arrive. S'il nous appercevoit , il pourroit nous susciter de nouvelles persécutions. Convenez que vous n'étiez

n'étiez pas au fait de toutes ces questions. Aimez votre curé. Espérez que Dieu ramènera le calme dans son église. Embrassez votre pasteur, qui ne sera heureux que quand il n'y aura plus qu'un seul troupeau & un seul pasteur.

G R O S - J E A N.

Adieu, mon cher pasteur; je ne vous oublurai jamais, & je regarderai comme les plus précieux instans de ma vie ceux où je m'entretiendrai avec vous. Je prie Dieu qu'il vous conserve & ramène bientôt parmi nous, c'est le vœu de tous les honnêtes gens,

L E C U R É.

J'avois oublié de vous dire que l'on a osé proposer à l'assemblée nationale de prendre le premier venu, & d'en faire sur-le-champ un évêque, ou un prêtre; on pourroit vous choisir un jour pour me remplacer.

G R O S - J E A N.

Quoi, sérieusement on a fait une pareille proposition; c'étoit donc pour traîner dans la boue la religion de Jésus-Christ. Je ne fais ni lire ni écrire, & on me feroit prêtre?

allez mon cher pasteur , je m'attache irrévo-
cablement à vous.

L E C U R É.

Vous avez raison ; tout ce qui se passe
ne peut durer , c'est un édifice qui s'écroule
déjà de soi-même : la religion est comme un
rocher au milieu des eaux ; les flots cou-
jurés viennent se briser contre lui ; mais ils
ne font que le purifier , le laver de tout ce
qui lui est étranger : ces persécutions rendent
l'église plus brillante.

PARALLELE

De la persécution de Julien l'Apostat, avec
la persécution de l'Eglise de France.

An. de J. C. 362-363. An. de J. C. 1790-1791.

Julien l'apostat, élevé dans la religion chrétienne, suit les principes des philosophes de son tems, & pour se venger de cette religion qui avoit fait tant de conquêtes sur le paganism & la philosophie, il en jure la perte. Mais la religion étoit trop enracinée ; ses tentatives sont inutiles.

Il commença par vouloir effacer son baptême, en se livrant à des mystères profanes, immolant des victimes humaines.

Julien ne veut pas pa-

Les philosophes de nos jours élevés dans la religion chrétienne, furieux de la voir dominer en France, & pour se venger du mépris où elle les réduit, jurent sa perte ; mais leur œuvre commencée vingt ans trop tôt, le peuple ayant trop de religion, leurs tentatives deviendront inutiles.

Les philosophes, il est vrai, n'ont plus offert à de fausse divinités des victimes humaines ; mais que signifient ces mystères secrets dont la franc-maçonnerie & autres sociétés s'environnoient depuis long-tems, pour abjurer plus sûrement une religion qui les gêne ?

Les philosophes ne veulent

An. de J. C. 362-363. An. de J. C. 1790-1791.

roître persécuter la religion chrétienne, il ordonne que l'on admette toutes les religions indifféremment. Il prétexte que l'église catholique est trop riche, lui enlève les biens & les priviléges que les empereurs chrétiens lui ont accordé ; s'empare des vases sacrés, & veut faire refluer sur les autres religions, que celle-ci a anéanties, les biens qu'elle possède ; fait réparer aux dépens des chrétiens, les temples détruits des payens.

pas paraître persécuter ouvertement la religion chrétienne, ils font admettre toutes les religions indifféremment. Ils prétextent que l'église est trop riche, qu'elle a dégénéré par ses biens de sa primitive beauté ; lui font enlever les biens & les priviléges que les rois & les pieux fondateurs lui ont accordé, s'emparent des vases sacrés ; par un serment qui divise l'église, ils font refluer sur les schismatiques & les intrus, les traitemens qui avoient été accordés aux pasteurs légitimes, & vont faire entretenir par une imposition tous les cultes de toutes les religions, excepté celui de la seule religion catholique.

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions religieuses » dit la constitution, par dérisio[n] : on appelle les prêtres non-jureurs *rÉfractaires*, les fidèles *aristocrates*, on les

ai résolu, disoit Julien, qu'aucun des chrétiens, qu'il appelle Galiléens par dérision, ne souffre de violence : qu'il ne soit ni traîné au temple, ni maltraité en

An. de J. C. 362-363. An. de J. C. 1790-1791.

aucune autre maniere contre la religion. Il ne vouloit faire aucun martyr ; pour ne pas leur procurer cet honneur , & cependant les conséquences de son système , la vengeance particulière lui en firent faire un très-grand nombre parmi les évêques , les prêtres & les vierges , & les simples fideles , ainsi que le prouve son histoire.

Pour empêcher de répandre la foi catholique , il défendit à ceux qui ne ferroient pas le serment d'abjurer la religion catholique , d'enseigner publiquement.

Julien affectoit d'établir , comme dans la religion

force d'aller aux paroisses des intrus , on outrage , on fouette ceux & celles qui veulent suivre leur opinion religieuse ; la philosophie ne veut faire aucun martyr , elle ne veut pas nous procurer cet honneur ; mais par une suite des maximes débitées par-tout , combien d'évêques & de prêtres mis en prison , combien de vierges chrétiennes outragées , combien avant peu , peut-être , seront mis à mort sous le prétexte chimérique de crime de lèse-nation ?

Pour empêcher d'entretenir ou de rétablir la foi chancelante , on a défendu aux fonctionnaires publics , & aux instituteurs , de remplir les fonctions de leur place s'ils n'ont prêté le serment du 27 novembre , que le pape appelle une source d'erreurs.

La philanthropie est venue à bout de faire employer les

[*An. de J. C. 362-363.*] *An. de J. C. 1790-1791.*

chrétienne, des hôpitaux pour toutes les personnes de quelque culte ou de quelque religion qu'elles fussent.

Julien avoit soin d'attirer aux sacrifices de la religion payenne par des cérémonies pompeuses, pareilles à celles qu'il avoit vues employées au culte catholique, pour en imposer aux simples.

Julien faisoit adorer son image au milieu des images de Jupiter, de Mars & autres divinités payennes.

Dans la principale église de Constantinople, Julien fit dresser l'idole de la fortune, & lui sacrifia publiquement.

fondations faites pour les pauvres catholiques, à secourir toutes les personnes de quelque religion ou de quelque culte qu'elles fussent.

Les intrus ont soin d'attirer à leurs offices par des cérémonies pompeuses, des processions, des bénédictions pareilles à celles qu'ils ont observées tant qu'ils ont été dans la religion catholique, & cela pour faire croire aux simples qu'on ne touche point à la religion.

Les philosophes ont fait adorer dans les temples, leurs portraits, *Voltaire*, *Rousseau*, *Mirabeau*, les pierres de la Bastille : on n'a point rougi d'exposer toutes ces choses sur les autels où l'on offroit l'agneau sans tache.

Dans la principale église de Paris, celle destinée pour Sainte - Geneviève, nous avons vu dresser les statues de *Voltaire*, de *Mira-*

Au. de J. C. 362-363.

An. de J. C. 1790-1791.

beau, &c. & changer la destination de ce superbe édifice de la piété de nos rois. Nous l'entendons appeler le *panthéon français*, c'est-à-dire le temple de tous les Dieux Français. L'inscription ancienne portoit, à *Dieu très-grand, très-bon*; on y a substitué celle-ci : *aux grands-hommes la patrie reconnoissante.*

Dans la ville de Césarée, Julien ayant trouvé une statue qui représentoit Jésus-Christ guérissant la Cananéenne, fit abattre cette statue, & mettre la sienne à la place; mais la foudre la réduisit en pieces.

A Emeze en Syrie, on achevoit de bâtiir une église en l'honneur de Dieu; Julien la dédia à Bacchus, & y plaça son idole.

Dans cette même église on va substituer aux sculptures qui représentent Jésus-Christ & autres sujets de la vie des saints, des images des prétendus grands-hommes : craignons que la colère du ciel n'éclate bientôt sur ces figures profanes.

Dans toute la France on s'est emparé de grand nombre d'églises pour les vendre aux Juifs, aux Calvinistes, aux Luthériens, & à toutes les sectes qui voudront les acheter.

An. de J. C. 362-363. An. de J. C. 1790-1799.

La grande église d'Alexandrie fut brûlée par les payens & par les juifs.

Julien fit fermer plusieurs fois les églises à Antioche. On enleva les vases sacrés, on fit des ordures sur les autels, on chassa les prêtres.

Julien ordonna de tuer Saint-Athanase qui s'enfuit, en disant à ses amis qui pleuroient, *ce n'est qu'un nuage qui se dissipera bientôt.*

Constantin avoit fait mettre sur les drapeaux de guerre, l'image de la croix que Jésus-Christ lui avoit fait voir au ciel, en lui disant: vous serez victorieux par ce signe. Julien fit ôter cette marque de superstition, disoit-il.

Combien d'églises déjà renversées en France, ou consacrées à des spectacles publics.

La plus grande partie des églises de France a été fermée: on a brisé les autels, les confessionaux, les chaires; on y a fait des ordures infâmes. Les prêtres ont été obligés de se déguiser pour sauver leur vie.

On a lapidé l'archevêque de Paris à Versailles, on en a poursuivi une infinité d'autres. Les pasteurs ont été exilés, & n'ont eu de ressource que chez l'étranger: Dieu veuille que ce ne soit *qu'un nuage qui se passera bientôt.*

Hélas! qu'il est à craindre que bientôt cette superbe croix, qui orne le fronton du panthéon français, ne disparaîsse bientôt sous le ciseau des ouvriers qui ont peut-être l'ordre de la détruire aussitôt qu'ils auront achevé de

*An. de J. C. 362-363.**An. de J. C. 1790-1791.*

Julien cherchoit à disperser les saints solitaires, faisoit fouetter publiquement les évêques, les prêtres & les vierges, qui paroissoient ne pas approuver ce qu'il faisoit. Il les chassoit de leurs fonctions.

Julien pour démentir les oracles de Jésus-Christ, voulut rebâtrir le temple de Jérusalem ; mais les miracles qui s'operent, rendirent ses efforts inutiles.

Les écrits de Julien sont remplis de dérision de la religion chrétienne.

Julien se proposant à son retour de la guerre qu'il alloit faire aux Perses, de porter le dernier coup au christianisme, en plaçant

détruire les alentours, & qu'on n'y substitue le bonnet de la liberté !

La philosophie n'a-t-elle pas dévasté les cloîtres ? n'a-t-on pas fouetté publiquement ceux qui n'approuvoient pas les changemens introduits dans la religion ? n'a-t-on pas remplacé par des intrus les pasteurs légitimes ?

Les philosophes veulent démentir les oracles de Jésus-Christ, en attaquant sa religion ; mais Dieu peut d'un souffle précipiter dans les enfers ces orgueilleux.

Les écrits des philosophes sont remplis de dérisions contre la religion ; il font plus, ils attaquent l'existence de Dieu. On peut s'en convaincre.

Après avoir dépouillé avili, foulé aux pieds les ministres de Jésus-Christ, après avoir mis en leurs places la lie du clergé,

An. de J. C. 362-363. An. de J. C. 1790-1791

L'idole de Vénus dans les églises, en faisant à Jérusalem un amphithéâtre pour y exposer aux bêtes féroces les évêques & les moines, fut frappé d'une flèche qui lui entra bien avant dans le foie ; se tenant blessé, il emplit aussi-tôt sa main de son sang le jeta en l'air en disant : *tu as vaincu, Galiléen* ; il mourut aussi-tôt, laissant à ses successeurs dans la persécution un exemple terrible.

Après la mort de Julien, le peuple délivré d'un si grand fléau, ne put contenir sa joie. Dieu a vaincu, s'écrioit-il : son christ a fait triompher sa religion ; mais la mémoire de Julien devint plus exécrable quand on trouva, dans son palais à Antioche, des coffres pleins de têtes, des puits remplis de corps humains.

Après sa mort on ouvrit un temple consacré à la

des prêtres vivant dans l'impudicité, on veut par un nouveau serment porter le dernier coup à la religion catholique : on veut faire mettre en pieces les prêtres qui, bravant la misère, resteront fidèles à leur Dieu ; craignons des punitions aussi terribles, & dont nous ne voyons déjà que trop d'exemples. Prions Dieu qu'il ouvre les yeux aux aveugles.

Si un jour Dieu ouvre les yeux aux aveugles, s'il veut bien rendre la paix à son église éplorée, quelles horreurs ne verra-t-on pas ? Avignon devenu un monteau de cadavres, les colonies désertes & massacrées, les châteaux brûlés, les maisons pillées : on faura que l'on a exercé des cruautés incroyables ; des hommes ont mis en morceaux leurs semblables, se

An. de J. C. 362-363.

lune, qu'il avoit fait fermer après avoir offert un sacrifice ; on y trouva une femme pendue par les cheveux , les mains étendues , à qui on avoit ouvert le ventre pour chercher dans son foie les signes de la victoire ».

An. de J. C. 1790-1791.

sont nourris de leur chair ; & si la crainte , peut-être , d'être découvert , n'avoit fait détruire des monumens de cruautés si inouies , quelle scène aurions-nous sous les yeux ! cependant celles que l'on ne pourra pas se dissimuler , ce sont la dilapidation des biens de l'église , des domaines du roi , du trésor public , & une banqueroute infatible .

150. 151. 152. 153. 154. 155.

156. 157. 158. 159. 160. 161.
162. 163. 164. 165. 166. 167.
168. 169. 170. 171. 172. 173.
174. 175. 176. 177. 178. 179.
180. 181. 182. 183. 184. 185.
186. 187. 188. 189. 190. 191.
192. 193. 194. 195. 196. 197.
198. 199. 200. 201. 202. 203.
204. 205. 206. 207. 208. 209.
210. 211. 212. 213. 214. 215.
216. 217. 218. 219. 220. 221.
222. 223. 224. 225. 226. 227.
228. 229. 230. 231. 232. 233.
234. 235. 236. 237. 238. 239.
240. 241. 242. 243. 244. 245.
246. 247. 248. 249. 250. 251.
252. 253. 254. 255. 256. 257.
258. 259. 260. 261. 262. 263.
264. 265. 266. 267. 268. 269.
270. 271. 272. 273. 274. 275.
276. 277. 278. 279. 280. 281.
282. 283. 284. 285. 286. 287.
288. 289. 290. 291. 292. 293.
294. 295. 296. 297. 298. 299.
299. 300. 301. 302. 303. 304.

